

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 17 DECEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 11 DECEMBRE 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTE ET EXCUSEE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

POUVOIRS : Mme Marianne BERQUE-MANSAS qui a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES : ADOPTION

Cette dernière Décision Modificative de l'exercice 2015 concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes des Activités Assujetties à la TVA, des Fêtes, de l'Eau Potable, de l'Assainissement, des Boues Thermales.

La DM n°3 du Budget Principal s'équilibre en section d'investissement à - 270 000 €.

La DM n°3 du Budget des Activités Assujetties à la TVA s'équilibre à l'intérieur de la section d'investissement et en section de fonctionnement à 1 000 €.

La DM n°1 du Budget des Fêtes s'équilibre à l'intérieur de la section de fonctionnement.

La DM n°1 du Budget Eau Potable s'équilibre en section d'investissement à 42 000 € et en section de fonctionnement à 63 500 €.

La DM n°1 du Budget Assainissement s'équilibre en section de fonctionnement à 34 500 €.

La DM n°2 du Budget Boues Thermales s'équilibre en section d'investissement à 7 000 € et à l'intérieur de la section de fonctionnement.

Le détail est présenté dans les tableaux annexés à la présente.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 27 VOIX POUR et 8 ABSTENTIONS, celles de M. Pascal
DAGES, Mme France POUDENX, M. Eric DARRIERE, Mme Sarah DOURTHE, Mrs
Grégory RENDE, Julien DUBOIS, Mme Marie-Constance BERTHELON et M.
Christophe BARDIN**

ADOpte les dernières Décisions Modificatives 2015 concernant le Budget Principal et les
Budgets Annexes telles que figurant dans les tableaux ci-annexés.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20151217-9-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 18 Décembre 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de
deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».